

Serge Colling

 commissaire
aux comptes

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Le Vengeur Masqué

9, rue Parrot

CS 72809

75012 PARIS

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

18, rue Lucien Malingre – 77290 COMPANS
Mob : 06 08 90 61 66 Tel : 01 60 26 34 03 mail : serge.colling@orange.fr
SIRET : 791 115 165 00015 APE : 6920Z TVA intracommunautaire : FR 44 791115165

Serge Colling

 commissaire
aux comptes

Le Vengeur Masqué

9, rue Parrot

CS 72809

75012 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

ASSOCIATION LE VENGEUR MASQUE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'Association LE VENGEUR MASQUE
9, rue Parrot - CS 72809
75012 – PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par assemblée générale du 30 mai 2012, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Le Vengeur Masqué relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de votre Conseil d'Administration

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Compans, le 21 avril 2018

Serge COLLING

Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	3 097	3 097		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	46		46	46
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	3 143	3 097	46	46
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	3 930		3 930	8 767
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	237 357		237 357	236 221
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	241 286		241 286	244 988
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	244 429	3 097	241 332	245 034
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				3 930
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016	
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise			
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves			
Report à nouveau sur gestion propre	25 148	16 453	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(1 200)	8 695	
Autres fonds associatifs			
Fonds associatif avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	23 948	25 148	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	200 000	200 000	
Sur autres ressources			
TOTAL III FONDS DEDIES	200 000	200 000	
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11	9	
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 166	12 234	
Dettes fiscales et sociales	7 206	7 644	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL IV DETTES	17 384	19 886	
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	241 332	245 034	
(1) A plus d'un an	11	A moins d'un an	217 373
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) Dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

LE VENGEUR MASQUE

	31/12/2017	31/12/2016
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(1 200)	208 695
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	200 000	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	200 000	200 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	350 001	300 003
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	351 200	291 308
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 200)	8 695
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 241 332 €, et le résultat de l'exercice dégage une perte de 1 199,65 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/04/2018

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général ; approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatiques	3 ans
- Matériel et outillages industriels	3 à 10 ans
- Logiciels	1 an

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits

- exceptionnels pour les provisions
- d'exploitation pour les provisions
- financiers pour les provisions

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

Immobilisations

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 097		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 097		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	46		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	46		

TOTAL GÉNÉRAL

3 143

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			3 097	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			3 097	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			46	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			46	

TOTAL GÉNÉRAL

3 143

Amortissements

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :				
	3 097			3 097
	3 097			3 097
TOTAL GÉNÉRAL	3 097			3 097

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Charges à Payer

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 960
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	11
Autres dettes	
TOTAL	6 971

État des Créances et Dettes

LE VENGEUR MASQUE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/04/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers			
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	3 930	3 930	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	3 930	3 930	

TOTAL GÉNÉRAL	3 930	3 930	
----------------------	--------------	--------------	--

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	11		11	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	11		11	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 166	10 166		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	6 954	6 954		
État et autres collectivités publiques	253	253		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes				
TOTAL :	17 373	17 373		

TOTAL GÉNÉRAL	17 384	17 373	11	
----------------------	---------------	---------------	-----------	--

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**A- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Subvention minist	200 000	200 000			200 000
TOTAL	200 000	200 000			200 000

B- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
TOTAL					

CREDIT COMPETITIVITE ET EMPLOI (C I C E)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous compte 64

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le CICE s'élève à 0€

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de propection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique er de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(..... Honoraires du commissaire aux comptes pour la certification des comptes clos au 31/12/2017 : HT 4000,00 €)